



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 27 juin 2018

3^{ème} MODULE DE LA SESSION TRIPARTITE SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement des partenaires sociaux et des acteurs socio-économiques, dans la mise en œuvre du code du travail, les ministères du travail et des outre-mer organisent le 3^{ème} module de la session sur les acteurs du dialogue social.

Ce module s'intitule « Construire un dialogue partagé » et se déroule du 25 au 29 juin à l'Hôtel SAKOULI à BANDRÉLÉ.

Comme les deux premiers modules, celui-ci réunit trois collègues : salariés, employeurs, services publics et parapublics, comprenant chacun six représentants et un groupe de quatre personnalités qualifiées.

Le déroulement de ce module combine des interventions en séances plénières, des travaux en groupes, des échanges et débats.

L'objectif de ce module est de s'interroger sur l'impact de la départementalisation, sur le processus de construction de l'identité de Mayotte, sur la place des partenaires sociaux dans la société mahoraise et particulièrement à l'issue du mouvement social qu'a connu le territoire et enfin de s'interroger sur la situation sociale actuelle de Mayotte.

Il s'agit également de voir le mécanisme mis en place afin d'améliorer les relations sociales et de comprendre l'évolution de la société mahoraise à travers le prisme du monde professionnel et les rapports sociaux.

Le prochain module permettra aux participants d'étudier comment se déroule le dialogue social au sein d'un DOM et se déroulera au début de l'année 2019.

Contact presse
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte
@Prefet976